



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat ion(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/101

Objet : Adhésion de la Commune de Silly sur Nied au SIVU.

- Vu la délibération en date du 27 septembre 2024 de la Commune de Silly sur Nied demandant son intégration dans le Sivu;
- Vu la délibération en date du 12 novembre 2024 du Sivu acceptant l'adhésion de la Commune de Silly sur Nied;
- Considérant que les communes membres du Sivu doivent se prononcer sur cette adhésion;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'accepter l'adhésion de la Commune de Silly sur Nied au Syndicat Scolaire de Pange.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/103

Objet : Convention CD57 - EST IMMO - Pange (voirie)

- Vu le projet de convention entre le Département de la Moselle, la Commune de Pange et la société EST IMMO relative à la réalisation d'un îlot central en sortie du lotissement "Les terrasses du Château" sur la RD4 à Pange;
- Vu que cette convention vise à définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure d'un îlot central

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- approuve le projet de convention entre le Département de la Moselle, la Commune de Pange et la société EST IMMO,
- autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ces travaux

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/104

Objet : Convention Pange - EPFGE

- Vu le projet de convention entre la Commune de Pange et l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) visant à définir les engagements et les obligations des deux parties,
- Vu que cette convention concerne le projet de création de logements;
- Considérant que ce projet respecte les critères d'intervention du EPFGE dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention;
- Considérant qu'il y a lieu d'approuver cette convention;

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve la convention entre la Commune de Pange et l'EPFGE
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y affairant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/105

Objet : Travaux de voirie Impasse de la Scierie

- Vu le devis établi par l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 30 555 € HT concernant les travaux Impasse de la Scierie
- Vu le devis établi par l'entreprise LINGENHELD pour un montant de 27 997,50 € HT concernant ces mêmes travaux,
- Vu la nécessité de réaliser les travaux de voirie définitifs Impasse de la Scierie;

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve le devis de l'Entreprise LINGENHELD TP, Route de St Jure 57420 LOUVIGNY, pour un montant de 27 997,50 € HT.
- Autorise le Maire à signer ce devis et à commander les travaux correspondants.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. CHLOUP Roland, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel, M. MARCOT Alain (représenté par M. DOMBRET Christian), NASSOY-SCHNEIDER Isabelle (représentée par Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile)

Contre :

Abstention : M. CRESCIMBENI Alain, Mme GILBERT Stéphanie (représentée par M. CRESCIMBENI Alain)

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

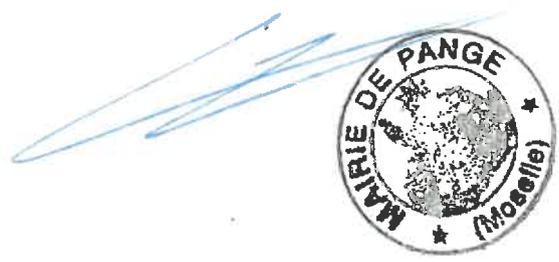
Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 057-215705336-20250214-2025105-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

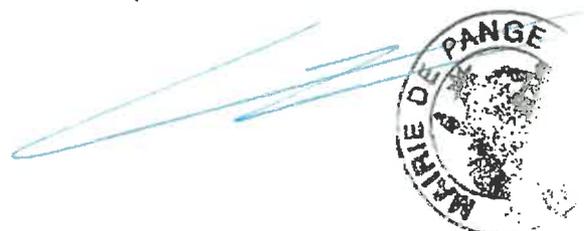
Numéro interne de l'acte : 2025/106

Objet : Achat échange terrain LANG

point retiré de l'ordre du jour

Retirée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/107

Objet : CCHCPP - Consultation pous avis PDMS

- Vu l'élaboration par la CCHCPP d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCHCPP en date du 19 décembre 2024 arrêtant le projet de PDMS;
- Considérant que ce projet de PDMS doit être étudié par les personnes publiques associées;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- approuve le projet de Plan de Mobilité Simplifié présenté par la CCHCPP.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurator(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/108

Objet : Compte Administratif 2024

point retiré de l'ordre du jour

Retirée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/109

Objet : Compte de Gestion 2024

point retiré de l'ordre du jour

Retirée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat ion(s) :

Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CRESCIMBENI Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POIROT Estelle

Numéro interne de l'acte : 2025/102

Objet : Demande de secours d'urgence de Madame HERRMANN

- Vu la demande d'aide déposée par Madame HERRMANN Christiane, domiciliée 12 rue du Moulin à PANGE, pour financer les frais d'obsèques de son fils.
- Vu le dossier transmis par le Département (Direction de la Solidarité) pour solliciter cette aide,

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'accorder une aide de 300 € pour Mme HERRMANN Christiane. Cette aide sera directement versée aux Pompes Funèbres ROC ECLERC, 34 rue de Verdun 57000 METZ.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

